

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « IMMOVAL », représentée par Monsieur D'HULSTER Bert, dont les bureaux se trouvent rue Th. Decock 11 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Allée de la Frênaie à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°34W2.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment comprenant un centre médical et un logement de fonction, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+1+ à 4 façades, avec une hauteur sous acrotère du volume principal de 6m62, mesurée à la moitié de la façade principale ;
- Le bâtiment est entièrement à toiture plate ;
- Un parement en brique de type E-Bricks plaquette sur isolant de ton blanc nuancé ; un bardage bois de teinte grisée naturelle mélèze pour deux volumes situés au premier étage ; des châssis aluminium de teinte RAL 7021 ; des seuils en aluminium de teinte RAL 7021 ; des colonnes métalliques à l'entrée du bâtiment de teinte RAL 7021 ; des garde-corps en verre ; des DEP en zinc naturel ; une toiture plate avec bac de végétation préfabriqué ;
- Une emprise au sol d'environ 294 m² ;
- Un parking privé au sous-sol contenant 8 emplacements de parkings ;
- Un parking extérieur contenant 13 places de parkings dont 2 PMR avec un revêtement perméable vert.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 au 28 octobre 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 2 octobre 2024